AMAF MEDOC

Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc

INCENDIE DE SAUMOS JUILLET 2026

RETEX « SYLVICULTEURS » ISSU DU TERRAIN

Date : 21/10/2026

Rédacteurs : Nicolas TRIAULAIRE, Bernard ELIES, Geneviève et Guy THORAVAL, Michel ROBERT (bureau AMAF)

Validation : Michel ROBERT (Président AMAF)

Diffusion : Inspection Générale de la Sécurité Civile, Préfecture, Sous-préfecture, les élus locaux, Direction SDIS33, CNPF, CPFA, DFCI Gironde, ASA DFCI communales, le SySSO, le Journal du Médoc, Sud-Ouest…….

Sommaire

1- Introduction

2- L'échec de l'attaque initiale : le véritable sujet

3- Les anomalies constatées sur le terrain

4- La comparaison avec les Landes

5- Le rôle indispensable des DFCI et des agriculteurs

6- Une chaine de commandement à revoir profondément

7- Problématique des pares-feux crées dans l'urgence : des choix opérationnels qui doivent être évalués

8- Un retour d'expérience de 2022 qui n'a pas produit les évolutions attendues

9- Conclusion : Il est temps d'agir

10 - Suite à donner

1- Introduction

L'AMAF s'est saisi du dossier feu de Saumos à la demande de nombreux adhérents sinistrés, 2 missions ont été décidées : 1- constitution d'un dossier sur le déroulé des

évènements sorte de RETEX Sylviculteurs issu du terrain, 2- soutient au SySSO pour les réflexions et les discussions sur la reconstruction de la forêt.

Cet incendie d'une ampleur catastrophique révèle, selon nous, de graves défaillances dans la stratégie de lutte, dans l'organisation opérationnelle et dans les moyens mis à disposition tant aériens qu'au sol. Après les catastrophes de 2022, nous attendions des évolutions profondes. Quatre ans plus tard, force est de constater que les mêmes interrogations demeurent, avec des conséquences encore plus lourdes.

Notre objectif premier est de dresser un constat factuel, issu du terrain après avoir recueilli de nombreux témoignages. Dans un second temps, nous posons un certain nombre de questions pour mieux comprendre les faits rapportés et proposons des solutions concrètes afin qu'une telle catastrophe ne puisse plus se reproduire. Les enjeux sont immenses : protéger les populations, préserver les habitations, préserver le plus grand massif forestier d'Europe, sauvegarder l'économie forestière en garantissant une stratégie de lutte adaptée aux risques actuels.

2- L'échec de l'attaque initiale : le véritable sujet

2-1 Les moyens au sol

L'incendie s'est déclaré peu avant midi, alerte donnée à 12 h02 le 22 juillet par les employés qui effectuaient le débroussaillement sous la ligne ENEDIS en bordure de la route de l'Esquirot à Saumos. Un habitant du hameau conseiller technique DFCI Saumos est immédiatement parti chercher le 4X4 DFCI sur Le Temple, il a été rejoint par l'agent technique de la commune et ils ont commencé à arroser les bordures. La première unité de pompiers (Le Porge) est arrivée très vite sur les lieux, 20 mn après l'alerte, mais incomplète un CCF sur les deux, faute de personnel pour assurer le départ complet du deuxième camion. Puis une unité complète de Lacanau est arrivée. Le seul CCF parti attaquer le feu s'est enlisé au passage d'un fossé, obligeant l'autre CCF de l'unité à quitter son poste pour le sortir de ce mauvais pas. Il n'y avait plus qu'un seul CCF opérationnel, mais gardé en réserve pour protéger l'habitation située à 100 m, donc pas d'attaque du feu naissant pendant les 45 premières minutes. Puis les moyens terrestres sont arrivés en nombre. Mais l'ordre de rentrer attaquer le feu n'a pas été donné, et une ligne d'appui a été décidée sur la départementale Saumos-Le Porge, en laissant le feu arriver. Sans tenir compte des indications des bénévoles de la DFCI concernant les pistes, les ponts, les points d'eau. Au lieu d'encercler le feu les moyens sont restés en attente sans ordre d'arroser jusqu'à ce que le feu atteigne la route. Les sautes inévitables n'ont pas pu être traitées en arrière-plan, et le feu a traversé la route et pris de l'ampleur.

Cette impréparation et cette stratégie constituent une erreur majeure dans un contexte d'alerte rouge. Un feu naissant doit être attaqué immédiatement, tant que les conditions de sécurité le permettent. C'est durant les premières minutes que les chances de le contenir sont les plus importantes. Une fois le front développé et les sautes installées, les possibilités de maîtrise diminuent considérablement.

Les camions auraient dû rentrer, pour attaquer directement dans les parcelles alors que le feu était encore de faible intensité. Les camions sont destinés à cela, et les chauffeurs en principe formés à cela. La stratégie de lutte la plus efficace est celle-ci.

De très nombreux témoignages recueillis sur le terrain convergent vers le même constat : l'attaque initiale n'a pas été menée avec l'agressivité et la rapidité nécessaires. Dans plusieurs secteurs, les moyens présents sont restés positionnés sur les axes routiers dans l'attente de consignes alors que le feu progressait à l'intérieur des parcelles. Certains pompiers eux-mêmes ont exprimé leur incompréhension face à des consignes leur demandant de rester en retrait plutôt que d'engager une action directe contre le feu naissant.

Nous estimons que c'est précisément durant cette phase initiale que l'incendie aurait dû être traité avec le maximum d'agressivité opérationnelle afin d'éviter qu'il ne devienne incontrôlable.

Question : Pourquoi cette stratégie d'attente du feu ?

Proposition : Attaquer le feu naissant avec le maximum de moyens et le maximum d'agressivité. Nous pensions que cette stratégie était acquise depuis l'expérience des feux de 2022. Devant cet échec, nous demandons la révision de la stratégie avec la mise à disposition des moyens adaptés.

2-2 Les moyens aériens

À cette erreur tactique au sol s'est ajoutée une insuffisance des moyens aériens inacceptable.

Alors que la Gironde était placée en vigilance rouge, aucun Canadair n'était prépositionné sur la base de Mérignac. L'un était engagé à Fontainebleau et un autre dans le Var. Les premiers Canadairs ne sont intervenus qu'aux alentours de 16 heures, soit près de quatre heures après le départ du feu. A signaler qu'un Dash est intervenu seulement 45'après le départ du feu. Puis des Airtractors et un hélicoptère sont arrivés également. Mais ces moyens aériens ont une efficacité limitée de par le temps de rotation très long et de par leur capacité en eau très faible pour les Airtractors et hélicoptères.

Cette situation met en évidence une faiblesse structurelle de la protection aérienne du massif forestier des Landes de Gascogne.

En période de vigilance rouge, les canadairs, moyens aériens les plus efficaces. doivent être prépositionnés en permanence sur la base de Mérignac afin de garantir une intervention immédiate.

Le massif forestier des Landes de Gascogne, le plus vaste d'Europe, ne peut rester sans capacité aérienne de réponse rapide au moment où le risque est maximal. Il est difficilement compréhensible que le territoire le plus exposé aux incendies de forêt puisse se retrouver sans moyens aériens efficaces immédiatement disponibles.

L'incendie, ayant parcouru plus de 42 000 hectares, démontre, selon nous, que le niveau de protection actuel n'est pas adapté aux enjeux de ce massif forestier. Cette catastrophe doit conduire à une révision complète du pré positionnement national des moyens aériens afin que la Gironde bénéficie d'une capacité de réponse immédiate lors des journées à risque incendie majeur.

Ce qui est d'autant plus alarmant, c'est que des dispositions avaient été prise suite à l'incendie de 2022 en ce sens. Des canadairs devaient être prépositionnés à Mérignac en vigilance rouge. La promesse d'une base canadair à Mont de Marsan est aussi passée à la trappe ! C'est un choix budgétaire qui se révèle être une grave erreur, on nous doit des comptes à ce sujet ! **Qui est responsable de cette décision ?**

Nous sommes convaincus qu'une attaque rapide des moyens terrestres, appuyée sans délai par les Canadairs, aurait permis de limiter considérablement la propagation de l'incendie et d'éviter qu'il ne prenne une telle ampleur.

Depuis le début de cette catastrophe, il est régulièrement expliqué que nous faisons face à un incendie « hors norme », exceptionnel par sa violence, sa vitesse de propagation et son ampleur. Personne ne conteste qu'un feu ayant parcouru plus de 40 000 hectares en quelques jours constitue un événement exceptionnel. Toutefois, cette présentation ne doit pas masquer la véritable question : comment un départ de feu relativement limité, signalé très tôt, a-t-il pu prendre une telle dimension ?

Car avant d'être un incendie de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, ce feu n'était qu'un départ de feu comme tant d'autres. À ce stade, il demeurait encore possible de l'attaquer, de le contenir et de le maîtriser. C'est précisément durant ces premières heures que se joue l'essentiel de la lutte contre les incendies de forêt. Une fois le feu développé, multiplié par les sautes et étendu sur un périmètre gigantesque, les marges de manœuvre deviennent beaucoup plus réduites.

Nous refusons que le caractère exceptionnel de l'incendie serve à éluder l'analyse des premières décisions prises. Le véritable sujet n'est pas seulement de comprendre comment lutter contre un feu devenu hors norme. Le véritable sujet est de comprendre pourquoi ce feu a pris une telle ampleur et est devenu hors norme.

Si cette question n'est pas posée avec lucidité et transparence, alors les mêmes causes produiront inévitablement les mêmes conséquences. Le retour d'expérience doit donc porter en priorité sur les choix stratégiques effectués dans les premières heures de l'incendie, sur les ordres donnés aux moyens engagés, sur l'utilisation des infrastructures de défense existantes et sur la doctrine d'attaque initiale appliquée sur le terrain. C'est là que se trouve, selon nous, le cœur du problème et la principale leçon à tirer de cette catastrophe.

Question : Pourquoi les Canadairs n'étaient pas prépositionnés à Mérignac en période rouge comme promis en 2022 ?. Pourquoi ce départ de feu qui n'était qu'un départ de feu comme les autres, de plus signalé très vite, a-t-il pris une telle ampleur et est devenu hors norme ?

Proposition : Revoir les choix stratégiques et la doctrine d'attaque initiale dans les premières heures de l'incendie tant en moyens aériens qu'en moyens au sol. Revoir la formation des pompiers dans un véritable contexte forestier. Revoir les conditions des autorisations de travail en période de vigilance rouge.

3- Les anomalies constatées sur le terrain

3-1 Les carences des moyens de lutte terrestres :

De nombreux sylviculteurs et agriculteurs peuvent témoigner de zones entières de front de feu où aucun moyen de lutte terrestre n'était présent pendant très longtemps.

À plusieurs endroits, seuls des agriculteurs, des forestiers équipés de tonnes à eau, de tracteurs outillés pour mettre le sol au sable ou bien des camions de DFCI (pour celles qui en ont été équipées) sont intervenus pour défendre des parcelles de forêt, ralentir ou stopper la progression du feu et protéger également des habitations. Sans ces interventions, le nombre de maisons brulées auraient été encore plus important, et la surface de forêt brulée serait assurément plus vaste. Par exemple, la tenue du feu à la route D6 Ste Hélène / Lacanau a été assurée en très grande partie par la DFCI locale avec ses moyens propres et par les agriculteurs. Autre exemple la tenue du feu à l'ouest du bourg du Temple a été obtenue par le travail du sol des tracteurs sans relâche sur des zones d'appui et par les moyens d'arrosage privés des sylviculteurs, seuls, sans aucun pompier. **Ce qui a permis de pouvoir sauver le bourg du Temple en obtenant la fameuse « Bulle Verte » du Temple et éviter un « Le Porge » bis**

Sur le côté Nord Est du feu, le front a perdu sa force en atteignant les zones à faible végétation des reboisements de l'incendie de 2022. Triste réalité, car sans quoi, et au vu du manque de moyens, nous aurions brulé encore plusieurs milliers d'hectares, et plusieurs villages auraient été menacés, comme Ste Hélène par exemple.

La ligne d'appui sur la départementale Ste Hélène / Lacanau était stratégique. Seuls sur la route étaient présents des camions de pompiers de ville. Combien de sautes ou de reprises avons-nous traitées avec nos camions DFCI parce que les pompiers n'étaient pas équipés, combien de fois eux même nous ont dit d'y aller … Nous nous sommes fait la remarque que les choses étaient inversées : la DFCI qui pénétrait pour arroser en forêt, et les pompiers qui s'établissaient en arrière-plan pour éteindre les fumerons. Nous sommes nombreux à pouvoir en témoigner ! Est-ce normal ?

Un autre exemple de front tenu uniquement par les camions de la DFCI : la route de l'Esquirot à Saumos. 2 jours intenses de tenue de feu à 3 camions de DFCI. De nombreuses demandes au responsable pompier de secteur ont été effectuées pour avoir un appui avec des CCF, pour éviter que le feu ne remonte trop. « Je n'ai aucun moyen à disposition, cela fait de nombreuses fois que je demande à la radio, je n'ai jamais de réponse ». Le vent a tourné comme prévu dans l'après-midi du vendredi 24 juillet, et comme il fallait s'y attendre, le front est remonté en une nuit jusqu'aux portes de Lacanau, a brûlé toute la commune de Saumos et du Temple, manquant de justesse de traverser la départementale Ste Hélène / Lacanau et atteindre le Nord du

Médoc. Il fallait simplement dès le départ nous appuyer de quelques CCF pour traiter ce front, et éviter que des milliers d'hectares soient encore brulés.

Question: Ces témoignages soulèvent une question essentielle : comment expliquer que, malgré le nombre très important de sapeurs-pompiers mobilisés sur cet incendie, certains fronts de lutte soient restés sans aucun moyen d'intervention ? Ou étaient-ils ? Quels ordres ont été donnés ?

3-2 Les carences des moyens de lutte pour protéger les habitations.

Concernant les villes du Porge, de Saumos et du Temple le bilan est dramatique : environ 200 habitations détruites. Ce constat impose de comprendre où étaient réellement engagés les moyens disponibles et si leur répartition répondait aux priorités opérationnelles.

A signaler que plusieurs bénévoles : DFCI , sylviculteurs, citoyens, sont restés sur place , malgré les ordres d'évacuation. Ils ont contribués à limiter la « casse » en réussissant à sauver de nombreuses maisons.

Plusieurs témoins nous indiquent que très peu de camions de pompiers étaient présent sur la départementale Le Porge-Lège. Mais où étaient-ils ? Ainsi, un ordre venant du commandement a été donné pour que les pompiers du Porge descendent à Lège, alors que leur propre commune était en proie aux flammes… Comment peut-on faire cela ? Comment ne pas utiliser les connaissances du terrain des pompiers locaux pour être plus efficace ? Qui connait mieux la commune du Porge qu'un Porgeais ? C'est une erreur flagrante de décision opérationnelle.

Quant aux CCF de la caserne de Ste Hélène, ils ont été empruntés par les casernes environnantes pour une raison inconnue, privant les pompiers de Ste Hélène de camion et d'intervention. Cela est inacceptable de se passer de l'expertise des pompiers locaux alors que le feu brule sur leur propre commune.

Question: Où étaient les moyens de lutte qui étaient censés protéger les habitations des villages du Porge, de Saumos et du Temple tandis que de nombreuses maisons étaient en train de bruler ?

3-3 L'échec des pares-feux (ou zones d'appuis) existants non défendus

Et que penser des pares-feux existants qui n'ont pas été utilisés comme appui pour lutter contre le front. La commune du Porge est entourée de pare feux dont la largeur est importante. Le feu les a franchis sans aucun problème, par manque de moyen sur place. Autre ligne d'appui qui aurait dû être efficace, la double voie de Blagon / Ares. La largeur est telle que le feu n'aurait dû à aucun moment traverser, en mettant le nombre de camions nécessaire, et en traitant les sautes à l'arrière. Nous entendons déjà dire que les forestiers n'ont pas assez de pare feux dans les propriétés. Un exemple factuel d'une propriété conséquente sur la commune du Temple, ou 1 hectare de pare feux a été dédié pour 8 hectares de forêt. Le résultat ? 90 % de la propriété est détruite, car si les pompiers ne sont pas présents sur les pare feu, tout brûle. Un

pare feu n'est pas suffisant pour arrêter le feu s'il n'est pas utilisé comme zone d'appui par les pompiers.

Question : Où étaient les pompiers censés protéger les pares-feux existants (zones d'appui) quand le feu est arrivé à leur niveau et qu'il les a franchis allègrement par de nombreuses sautes surtout au niveau du Temple et du Porge ?

3-4 La problématique des fauchages tardifs des bords de route

Autre sujet, pour le fauchage bord de route, la dimension écologique est « risible » ! Actuellement des fauches tardives sont préconisées en bord de départementale pour favoriser les insectes. Or, on sait bien que les abords de routes sales, favorisent une propagation d'incendie plus rapide vers la forêt ! Mais le choix visiblement a été fait par nos autorités, de privilégier l'écologie des bordures au détriment de l'économie forestière et de la biodiversité en forêt. En laissant les hautes herbes sèches, on augmente le danger pour la propagation du feu qui lui détruit tout !

Un exemple très concret, durant le feu : il a fallu trouver à la demande des maires et de la préfecture, des épareuses en urgences pour broyer les bas-côtés des départementales pour faire une rupture en appui aux coupes tactiques … Nous décidons tout vraiment dans la précipitation.

Question: Ne pouvons-nous pas faire les fauchages de bord de route comme ils se faisaient avant, au printemps ? Les OLD doivent aussi s'appliquer aux bords de route. Pourquoi Enedis programme un débroussaillement fin juillet en période à risque ?

3-5 La gestion des sautes à l'arrière du feu : délaissement des zones arrières

La gestion des sautes de feu des zones arrières soulève également de nombreuses interrogations. À plusieurs reprises, les efforts se sont concentrés sur le front principal tandis que des foyers secondaires continuaient à se développer derrière les lignes de défense. Or, chacun sait que ces sautes constituent l'un des principaux facteurs de propagation lors des grands incendies. Tant qu'elles ne sont pas neutralisées rapidement, elles permettent au feu de contourner les dispositifs en place et de continuer sa progression. Aucun camion de pompier n'était prépositionné en arrière-plan pour traiter les sautes. Un exemple à donner : 3 camions de DFCI disponibles au bon moment et au bon endroit, ont permis de traiter 7 sautes de l'autre côté de la route de la Levade à Ste Hélène, quant au même moment les pompiers traitaient uniquement le front du feu. Sans la présence de la DFCI, les 7 sautes auraient créé un nouveau front derrière la ligne d'appui et le feu serait parti vers le Médoc. C'est un erreur stratégique inacceptable. Les lignes d'arrêt sont systématiquement utilisées mais sont obsolètes si l'appui n'est pas fait sur une zone assez dégagée pour contrôler les sautes.

4- La comparaison avec les Landes

Les différences de gestion des incendies entre la Gironde et les Landes méritent une analyse approfondie.

L'exemple des incendies de Biscarrosse ou Luglon est particulièrement révélateur. Dans un massif forestier comparable, avec une végétation similaire, des conditions météorologiques proches, un vent équivalent et des moyens de lutte comparables, le feu a été contenu à environ 3 000 hectares à Biscarosse, 1 700 hectares à Luglon. Ces surfaces sont déjà énormes !

Au même moment, en Gironde, l'incendie parcourait plus de 42 000 hectares.

Le même constat peut être dressé lors des incendies de 2022. Lorsque le feu de Landiras en Gironde a franchi les limites départementales en direction de Moustey, dans les Landes, il a été rapidement attaqué et maîtrisé. Landiras 1 : 12 552 ha / Landiras 2 : 6 742 ha, et quand c'est rentré sur la commune de Moustey : 381 ha.

Ces exemples soulèvent des interrogations majeures sur les différences de doctrine opérationnelle, de stratégie d'attaque, d'organisation et de commandement entre les SDIS des Landes et de Gironde.

Nous ne remettons pas en cause l'engagement des pompiers mobilisés sur le terrain. En revanche, nous estimons qu'il est indispensable de comparer objectivement les méthodes employées afin d'identifier les pratiques les plus efficaces et de les mettre en œuvre partout.

Les résultats obtenus dans les Landes démontrent qu'une autre approche semble possible. Cette comparaison ne doit pas être perçue comme une opposition entre pompiers des deux départements, mais comme une opportunité d'améliorer durablement la stratégie de lutte contre les feux de forêt.

Cette différence, niée par les autorités, est régulièrement évoquée non seulement par les sylviculteurs et les acteurs de la DFCI, mais également par de nombreux sapeurs-pompiers de terrain ainsi que par plusieurs cadres opérationnels eux-mêmes. Même lors de formation, il y a la méthode Landaise qui est évoquée, mais non apprise car ne rentrant pas dans les standards (source de pompiers). Cette méthode de lutte historique a été perdu lorsque la fusion des pompiers forestiers et urbains a été réalisée dans les années 1990 avec la création du SDIS Gironde

Lorsque des résultats extrêmement différents sont obtenus dans des massifs comparables soumis à des conditions similaires, il est légitime de s'interroger sur les doctrines d'engagement, les modes de commandement et les stratégies d'attaque mises en œuvre.

Voir l'article de Sud-Ouest du 23 septembre 2026 « Deux mois après l'incendie de Biscarrosse des satisfécits et de nombreuses questions » l'interview du colonel Arnaud FABRE Directeur du SDIS 40 qui conforte nos interrogations.

tique. » En ce qui concerne de potentielles méthodes à ajuster en interne, le colonel est catégorique : « Malgré les canicules à répétition, nos techniques d'attaque du feu – directement dans le massif – se révèlent très efficaces. Plus que des leçons à retenir, nous allons veiller à généraliser la formation à l'ensemble de nos sapeurs-pompiers. »

Les Landes comme modèle

Les renforts sont venus d'autres départements et même de l'étranger, de quoi inspirer les pompiers landais ? « Je crois que ce sont eux qui ont été surpris de manière positive de notre façon d'attaquer les feux. La plupart l'attendent. Nous, nous sommes plus offensifs et pénétrons dans la forêt pour agir. Nous avons un environnement particulier et les pompiers d'ici se sont adaptés. Je pense que certains Sdis vont tirer des enseignements de nos techniques de lutte qui font leurs preuves. »

L'humain a aussi été salué par les Sdis extérieurs : « Ils ont été impressionnés par l'engagement des pompiers landais, affirme le colonel. Ce sont des guerriers. Ils sont super efficaces parce qu'ils ont ça dans le sang ! Sincèrement, je pense que la protection du massif forestier est dans l'ADN même des pompiers landais. C'est une vraie force. »

Quand il regarde vers l'avenir, le colonel Arnaud Fabre annonce d'emblée qu'« il faut se préparer à ce qu'un été comme celui-ci soit appelé à se renouveler ». De fait, cette réflexion est au cœur de « notre schéma départemental d'analyse et de couverture des risques » (Sdacr). Et d'insister : « Nous devons tenir compte de tout cela pour déterminer les moyens à mettre face aux nouveaux risques » de ces feux hors norme.

Face au mouvement de grève national lancé par les syndicats de pompiers, le directeur partage : « On se pose les mêmes questions qu'eux sur les moyens, les effectifs… Avec le Sdacr, les réponses seront apportées dès qu'on aura réalisé cette analyse. Les syndicats y seront évidemment associés. Mon objectif est de faire des propositions avant l'été prochain. »

Karen Bertail



Le colonel Arnaud Fabre. M. SARTRE / SO

<u>Proposition :</u> Nous demandons, comme en 2022 encore une fois, une analyse complète des deux méthodes de lutte contre le feu, et d'appliquer celle la plus efficace à l'ensemble du massif. Pourquoi le sujet n'est-il pas étudié aujourd'hui ? Pourquoi ce sujet est-il balayé d'un revers de main par nos autorités ? Nous demandons des réponses !

5- Le rôle indispensable des DFCI et des agriculteurs

5-1 La reconnaissance indispensable du rôle de la DFCI

Le rôle de la DFCI doit également être pleinement intégré dans la stratégie de lutte contre les incendies.

Le problème rencontré est la non-reconnaissance et la non-utilisation des compétences des conseillers techniques DFCI par le SDIS.

Après les incendies de 2022 la DFCI a obtenu des 4x4 et des cuves à eau, un équipement pour les bénévoles inscrits, validés et référencés en mairie. La DFCI est devenue visible avec les 4x4 et les teeshirts jaunes. Les patrouilles en période à risque

sont réalisées pour la surveillance du massif. Des reconnaissances de terrain ont étés programmées avec les pompiers. Mais cela ne suffit pas il faut une vraie reconnaissance de la complémentarité apportée par les conseillers techniques DFCI.

La DFCI est chargée sous la responsabilité du maire de la surveillance des reprises de feu, notamment pour l'extinction des fumerons et la surveillance des zones brûlées. Ce positionnement ne correspond pas à la réalité du terrain observée lors de cet incendie.

Mais malheureusement, comme relaté au paragraphe précédent, sur certains fronts où aucun moyen pompier n'était présent, les équipes de la DFCI ont réalisé un travail considérable avec leurs tonnes à eau et leurs camions. La DFCI a donc dû pallier la carence de moyens des pompiers. Nous ne pouvons pas ignorer l'engagement de ces bénévoles qui ont lutté pour protéger leur territoire. Les équipes de la DFCI ont apporté une aide opérationnelle déterminante grâce à leur connaissance du massif, des accès, des pistes…..

Sur d'autres secteurs notamment au début du sinistre, le SDIS n'a pas voulu prendre en compte les préconisations ou les renseignements de la DFCI, ce qui a entrainé des pertes de chance pour la forêt et des mauvais choix stratégiques.

Il est donc indispensable que cette compétence du terrain des bénévoles de la DFCI soit reconnue à sa juste valeur.

5-2 Moyens attribués à la DFCI insuffisants

Nous nous interrogeons sur l'évolution des conditions d'attribution des véhicules réformés des pompiers. Pendant de nombreuses années, les structures de DFCI pouvaient bénéficier prioritairement de certains matériels, comme des CCF, permettant de renforcer leurs capacités d'intervention. Au regard du rôle opérationnel démontré sur cet incendie, et aussi en 2022, cette question mérite aujourd'hui d'être réexaminée. Il faut absolument que nos institutions aient la volonté d'équiper les DFCI locales. Renforcer les moyens de la DFCI ne doit pas être perçu comme une concurrence aux pompiers mais comme un investissement complémentaire au service de la protection du massif forestier. Cette interrogation mérite une réponse claire.

La DFCI ne doit pas être considérée comme un acteur secondaire de la lutte contre les incendies. Elle constitue un corps opérationnel essentiel. Lors de cet incendie, elle a démontré qu'elle était capable d'attaquer et de combattre le feu avec efficacité. Surtout quand l'absence des pompiers est flagrante !

Question : Pourquoi les conditions d'attribution des CCF reformés par les pompiers ont changé et les DFCI ne bénéficient plus de ce renfort important ?

Proposition : La reconnaissance du rôle de la DFCI, son intégration dans les dispositifs opérationnels et le renforcement de ses moyens doivent aujourd'hui faire partie des évolutions indispensables pour améliorer durablement la lutte contre les feux de forêt. Cela concerne très clairement l'acquisition d'au moins un camion CCF par commune.

5-3 Le rôle des agriculteurs

Nous souhaitons également souligner le rôle essentiel joué par les agriculteurs.

Dès les premières heures, de nombreux exploitants se sont mobilisés avec leurs tonnes à eau afin d'alimenter directement les engins de lutte contre l'incendie. Cette organisation a permis d'éviter de nombreux allers-retours vers les points d'eau et d'assurer un ravitaillement permanent au plus près des zones de combat.

Cet appui constitue un gain de temps considérable et améliore directement l'efficacité des opérations. De nombreux intervenants ont reconnu l'utilité de cette mobilisation.

Pourtant, plusieurs décisions ont retardé ou empêché leur engagement, notamment en bloquant leur progression au niveau de la rocade, en limitant leur accès par les routes ou en leur interdisant l'utilisation du bac à Lamarque ou au Verdon.

Ces décisions apparaissent difficilement compréhensibles au regard des besoins constatés sur le terrain.

Nous estimons que la gestion de cette crise par la Préfecture, est un échec sur ces différents points. Ces choix donnent le sentiment d'un décalage important entre le poste de commandement et la réalité du terrain, où chaque minute comptait.

Proposition : Les agriculteurs, les sylviculteurs et les associations de DFCI constituent une ressource opérationnelle précieuse. Leur engagement doit être anticipé, organisé et pleinement intégré dans les dispositifs de lutte contre les grands incendies, plutôt que freiné.

6- Une chaîne de commandement à revoir profondément

Un autre dysfonctionnement majeur concerne la chaîne de commandement et le processus de prise de décision.

6-1 Décisions trop centralisées

Nous avons constaté une organisation dans laquelle les décisions semblent avoir été prises de manière très centralisée, au sein du poste de commandement, avant d'être redescendues vers les équipes engagées sur le terrain. Cette méthode montre ses limites lors d'événements d'une telle ampleur.

Les décisions stratégiques ne peuvent pas être uniquement élaborées dans un bureau ou un poste de commandement éloigné de la réalité opérationnelle. Elles doivent s'appuyer sur une remontée permanente des informations issues du terrain.

Les acteurs de terrain disposent d'une connaissance indispensable du territoire : accès aux parcelles, pistes forestières, points d'eau, zones sensibles, nature des peuplements, comportement habituel du feu et contraintes locales. Cette expertise ne peut pas être ignorée lors de la prise de décision.

Nous estimons qu'une organisation efficace doit fonctionner dans les deux sens : les décisions doivent descendre du commandement, mais l'information et l'expertise doivent également remonter du terrain afin d'éclairer ces décisions.
Proposition : Les chefs d'agrès, les présidents et les conseillers techniques des associations de DFCI qui connaissent parfaitement le massif forestier doivent être pleinement associés aux choix stratégiques.

6-2 Problème de circulation des informations

Plusieurs témoignages de pompiers font également état de difficultés dans la circulation des informations entre eux et le PC. Certains d'entre eux indiquent avoir été dans l'attente de longs moments sans consignes claires d'engagement alors que le feu continuait sa progression.

Plusieurs conseillers techniques de la DFCI rapportent aussi avoir observé plusieurs dizaines de véhicules positionnés sur la D107 sans ordre apparent d'attaque alors même que l'incendie poursuivait sa course dans les parcelles forestières. Ce type de situation mérite d'être analysé objectivement afin de déterminer si les moyens disponibles ont été employés avec toute l'efficacité possible.

Question : Comment expliquer que des dizaines de véhicules restaient positionnés au bord des routes sans ordre apparent alors même que le feu poursuivait sa course en avant ?

6-3 Attribution des missions non judicieuses

Plusieurs pompiers ont également fait part de leur incompréhension concernant certaines missions confiées à des moments où le feu principal demeurait encore particulièrement actif. Il est évoqué notamment l'affectation de moyens à des opérations de traitement de fumerons dans la zone incendiée (tâches confiées habituellement à la DFCI) alors que d'autres secteurs restaient confrontés à une progression rapide du sinistre.

Question : Les choix opérationnels de traitement de fumerons en zone incendiée, alors que le feu continuait sa progression méritent d'être évalués dans le cadre du RETEX. Pourquoi de tels choix ?

6-4 Tensions entre commandement et bénévoles de la DFCI

Plusieurs témoignages font également état d'un climat de tension préoccupant entre certains responsables du commandement et les acteurs de terrain, notamment certains bénévoles de la DFCI. Il est notamment rapporté qu'un conseiller technique de la DFCI venu apporter son expertise au poste de commandement aurait été écarté de manière particulièrement brutale, menacé d'être embarqué par la gendarmerie, sans que ses observations techniques ne soient véritablement écoutées et prises en

compte. Cela illustre une difficulté préoccupante à intégrer les connaissances locales dans le processus décisionnel. Une gestion efficace d'un incendie de cette ampleur nécessite au contraire d'écouter toutes les compétences disponibles, notamment celles des professionnels qui connaissent parfaitement le massif forestier. La liste des conseillers techniques doit être reconnue par le commandement des pompiers.

Question : Pourquoi des techniciens DFCI ont été traités par le mépris au poste de commandement ?

6-5 La relève des équipes de pompiers mal coordonnée

La question des relèves des équipes de pompiers engagées doit également être clairement posée. Personne ne conteste la nécessité de préserver les pompiers mobilisés. Cependant, lors d'un incendie d'une telle ampleur, où des vies, des habitations et des milliers d'hectares sont en jeu, la continuité de l'action opérationnelle est essentielle. Il a été constaté à plusieurs reprises des situations où des équipes quittaient leur secteur d'intervention alors que le front de feu était encore en progression ou en approche directe. La relève arrivait parfois plusieurs dizaines de minutes plus tard, voire jamais dans certains cas, laissant le feu continuer son avancée. Sur un incendie de cette ampleur, une rupture dans le dispositif, même temporaire, peut avoir des conséquences importantes. Ce sont des erreurs organisationnelles inacceptables qui ont contribué à la progression du feu. Un incendie de cette nature doit être considéré comme une bataille contre un phénomène qui ne s'arrête pas lorsque les équipes changent de poste. Tant que le feu n'est pas maîtrisé, l'organisation doit garantir une continuité maximale de l'action sur les fronts.

Question : Comment expliquer la mauvaise coordination lors des relèves d'équipe qui se traduisaient par un abandon du traitement du feu ?

6-6 Décision trop tardive d'allumer des contres feux

Un contre feu demandé par la DFCI à la limite du Temple et de Saumos a d'abord été refusé par le COS puis finalement à force d'insister, accepté tardivement puis stoppé arbitrairement sur ordre du commandement alors qu'il n'était pas terminé. L'effet du contre feu a été efficace sur quelques centaines de mètres, une partie de la forêt a été sauvée. Et puis, l'ordre ayant été donné d'arrêter, sans aucune justification, le feu a continué sa progression sans contrainte sur la partie non traitée. Et a contourné le contre feu brulant la partie qui était sauvée.

Question : Est-ce normal d'arrêter une opération efficace comme cela sans raison apparente ?

6-7 Forages DFCI non utilisés

Enfin, de nombreux conseillers techniques de la DFCI signalent que plusieurs points d'eau forestiers spécialement aménagés pour la défense du massif n'ont pas été utilisés durant les opérations. Les pompiers ne souhaitaient pas utiliser les points d'eau de DFCI. Cette situation interroge alors même que ces infrastructures ont été créées

et financées par les DFCI précisément pour faciliter l'action des secours au plus près des zones de combat.

Question : Pourquoi plusieurs points d'eau DFCI à proximité du feu n'ont pas été utilisés par les pompiers alors qu'ils sont faits pour ça ? Ce point mérite d'être éclairci.

7- Problématique des pares-feux créés dans l'urgence : des choix opérationnels qui doivent être évalués

7-1 Efficacité proche de zéro.

La mise en place d'environ 180 kilomètres de lignes d'appui, en faisant des coupes tactiques dans l'urgence doit faire l'objet d'une analyse approfondie. Selon notre analyse, ces dispositifs ont été engagés tardivement et leur efficacité réelle interroge au regard des résultats constatés sur le terrain. Plusieurs centaines d'hectares de forêt, estimées à environ 850 hectares, ont été sacrifiées dans le cadre de ces opérations. Au regard de l'ampleur des moyens engagés et des résultats observés, leur efficacité réelle mérite d'être objectivement évaluée.

Une coupure de plusieurs dizaines de mètres de largeur ne constitue pas à elle seule une garantie d'efficacité. Son intérêt dépend de la présence de moyens capables de défendre cette ligne et de traiter immédiatement les sautes de feu en arrière-plan. Or de nombreuses projections de sautes ont franchi largement ces distances et généré de nouveaux foyers parfois à plusieurs centaines de mètres de la tête de feu. Dans ces conditions, la multiplication des coupes tactiques sans moyens suffisants pour les défendre peut conduire à des résultats très limités tout en occasionnant des destructions supplémentaires du massif forestier, et des volumes de bois à traiter dans l'urgence. Cela multiplie également une logistique très lourde sur place à proximité de l'incendie : portes-chars, abatteuses, porteurs, camions de transport de rondins, broyeurs, pelles, bulldozers … Cela gêne la circulation des engins de lutte contre l'incendie.

De très nombreux exemples de coupes tactiques inutiles peuvent être donnés sans problème, décidées à la hâte sur un plan dans le PC, sans aucune concertation avec les présidents de DFCI des communes concernées, ni même les maires !

Déjà une alerte avait été donné en 2022, concernant ces décisions, leur arbitraire et leur inutilité. Ces opérations reflètent l'incapacité à contrôler un feu. L'efficacité a été proche de zéro : soit l'incendie s'est arrêté avant, à plusieurs kilomètres dans certains cas, soit le feu a franchi ces coupes tactiques par faute de moyen de lutte sur place.

Par ailleurs quelle sera l'indemnisation des propriétaires pour le bois coupé quand il n'y a pas eu d'ordre de réquisition de la préfecture ? Bois coupé pas forcément aux

dimensions standard et parti où ? Il faudra tenir compte de la valeur d'avenir du peuplement.

Proposition : Il est temps de revoir la méthode de création de coupe-feux tactiques et d'arrêter de prendre ces décisions à la hâte, sans concertation, sans études sur le terrain, au vu de l'efficacité quasi nulle.
D'autre part il faut que l'indemnisation des propriétaires touchés tienne compte de la valeur d'avenir du peuplement détruit.

7-2 Intervention tardive en doublon de ce qui a déjà été fait localement

Le même constat peut être dressé concernant l'engagement des moyens de protection. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, que les bulldozers et pelles sont intervenus à un stade où plusieurs opérations similaires avaient déjà été réalisées localement, et où nous avions pris des décision bien plus rapides et efficaces localement. Il apparaît légitime de s'interroger sur la valeur ajoutée réelle de ces moyens lorsqu'ils sont engagés plusieurs jours après le début du sinistre. Pour donner un exemple, l'armée a déployé 3 bulldozers 3 jours après que le feu ait été maitrisé à hauteur de la D6 à Ste Hélène. Le travail avait été effectué rapidement et correctement par les bénévoles. L'armée a passé deux jours à élargir le passage et fait des monticules de plus de trois mètres sur les parcelles sinistrées. Où est l'utilité de cette manœuvre à part faire de la destruction ? Il n'y en a aucune. Que vont devenir ces parcelles ? Et le même travail tardif a été exécuté sur plusieurs communes.

8- Un retour d'expérience de 2022 qui n'a pas produit les évolutions attendues

Après les incendies majeurs de 2022, un retour d'expérience devait permettre de tirer toutes les leçons de cette catastrophe.

Nous pensions que les solutions avaient été identifiées et que des changements profonds seraient engagés afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les incendies.

Pourtant, quatre ans plus tard, les sylviculteurs constatent que les évolutions attendues ne sont pas au rendez-vous. Les mêmes interrogations demeurent et les conséquences sont encore plus importantes. En 2022, il a été conclu qu'il était fortement conseillé de prendre en compte les remarques et observations du terrain notamment des élus et de la DFCI. Quatre ans après, ce n'est toujours pas le cas, les propositions et analyses de l'incendie sont toujours faites depuis un PC hors sol qui nous a déjà conduit au désastre. Ecouter les remarques du terrain ! C'est la clef de l'amélioration.

En 2022, la Gironde avait déjà subi une catastrophe historique. Aujourd'hui, les pertes sont encore plus lourdes. Cette situation est profondément préoccupante et démontre qu'il est vital de revoir l'organisation globale de la lutte contre les feux de forêt.

Extrait de Sud-Ouest en 2022, avec Mme Fabienne Buccio, préfète à ce moment-là :
La préfète de région assume donc ces choix de priorité et les revendique :

> "*On savait avec Marc Vermeulen qu'on aurait ce genre de critiques. Ce n'est pas anormal mais c'est injuste, inexact et très désagréable pour nos pompiers. Ils y étaient à la tête de feu. Mais ils protégeaient aussi les habitations. C'est un dosage qu'il faut trouver et la forêt a été protégée dans l'ordre des priorités. Et imaginez, si aujourd'hui on avait un village qui brûlait. Qu'est-ce que vous seriez en train de me demander ? Pourquoi ils ont protégé la forêt et pas les habitations ? On a des priorités, on les assume et on les respecte.*" »

Non seulement, si l'attaque du feu était rapide et dynamique avec pénétration en forêt, nous serions plus à même d'arrêter un feu en forêt, et de protéger d'abord la forêt, pour éviter que ça n'arrive jusqu'aux villages, en protégeant du coup les habitations, et les vies humaines … L'ordre est inversé.

Nous voyons bien que les propos, 4 ans après, n'ont rien changé. C'est même devenu dramatiquement pire, le village qui pourrait bruler dans l'exemple, a malheureusement bien brûlé ! Par ce que le feu n'a pas été arrêté au départ comme il aurait dû l'être.

Proposition : Nous demandons qu'un véritable retour d'expérience indépendant soit réalisé, avec une analyse complète émanant d'une enquête judiciaire et d'une enquête parlementaire. Comment la préfecture et le SDIS33 peuvent faire un RETEX d'une situation où ils sont juges et parties ? L'Inspection Générale de la Sécurité Civile chargée de réaliser le RETEX émane du ministère de l'intérieur.

Cette analyse doit aboutir à des mesures concrètes et opérationnelles immédiates et non à un simple constat supplémentaire.

9- CONCLUSION : Il est temps d'agir

Le massif forestier des Landes de Gascogne représente un patrimoine naturel, économique et environnemental majeur. Il ne peut continuer à être exposé avec un niveau de protection qui apparaît très insuffisant face aux risques actuels.

Le dernier incendie d'une ampleur colossale dans la région était en 1949, il avait brûlé 52 000 hectares. Nous ne parlions pas à l'époque de réchauffement climatique, ou de méga feu. Presque 80 ans après, la surface brûlée est presque similaire, 42 000 ha, avec plus de 1000 pompiers mobilisés, des camions ultra sophistiqués, des appuis aériens etc etc … A se demander vraiment l'efficacité de tout cela au vu du résultat.

Les sylviculteurs sont les grands oubliés de cet incendie. D'après nos institutions, la forêt cultivée des Landes de Gascogne n'est pas considérée comme un bien. Elle a été sacrifiée. Mais qui va payer les dégâts ? Qui va payer la perte de la valeur d'avenir

des bois ? C'est toute une récolte d'arbres pour une génération qui part en fumée…. Les sylviculteurs vivent de cette forêt en partie ou en totalité.

Faudra -t-il attendre une catastrophe encore plus grande pour passer à l'action et mettre en œuvre les changements nécessaires pour préserver cette filière, cette économie, ce paysage, cette richesse écologique.

Nous demandons donc que toutes les responsabilités des décisionnaires soient étudiées avec transparence et indépendance. Il faut une remise en question profonde de l'organisation actuelle. Nous ne voulons plus de « Retex » convenus rédigé uniquement dans le but de protéger les institutions en place. Nous demandons des décisions immédiates, courageuses et à la hauteur des enjeux. La protection de nos forêts et de nos territoires nécessite désormais des actes concrets.

10- SUITE A DONNER

Selon nous, des solutions existent, que nous pouvons résumer ainsi :

- Une stratégie d'attaque des feux plus offensive dès leur départ.
- Des moyens aériens disponibles immédiatement en période de vigilance rouge
- Une véritable reconnaissance du rôle des DFCI et leur intégration dans les décisions.
- Une évolution profonde de la chaîne de commandement.
- Une doctrine de lutte adaptée aux réalités du massif forestier des Landes de Gascogne avec une formation conséquente sur le terrain
- Une augmentation significative des moyens de lutte terrestres et aériens qui ont fait cruellement défaut, pour ne plus laisser brûler la forêt cultivée au profit de la protection des habitations.
- Une base aérienne dédiée au massif des Landes de Gascogne pour une attaque rapide des feux naissants.

De nouvelles pistes doivent être étudiées :

- l'utilisation d'hélicoptères géants du style du « Chinook » australien.
- L'utilisation de drônes porteurs d'eau.

Des points d'améliorations doivent être envisagés comme par exemple :

- Le remplissage standardisé des CCF sur les points d'eau DFCI en concertation avec les pompiers.
- La dotation de moyens supplémentaires pour les DFCI communales : une citerne, un camion CCF par commune.
- La création de nouveaux points d'eau, de nouveaux pare feux.
- L'entretien des bords de route avec des zone de sécurité plus larges.
- La révision des OLD
- La révision des autorisations de travaux en période d'alerte rouge